



CAP Mobilités des 15 et 16 novembre 2016

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Plan de requalification

La note de la secrétaire générale de nos deux ministères (*MEEM et MLHD*) sur le plan de requalification est enfin parvenue au secrétaire général de l'UNSA Développement Durable mais ... après la clôture de la CAP des SACDD sur le Plan de requalification.

Elle fixe bien à 900 le nombre de promotions de C en B administratifs sur 5 ans à compter de 2016, soit 180 promotions par an. Pour 2016 et 2017, les promotions se feront par avancement sur liste d'aptitude (LA). La répartition pour les années suivantes fera l'objet de discussion avec les organisations syndicales.

Pour la promotion de B en A administratifs, le recrutement se fera par voie de concours interne, sur une durée de 3 ans, à raison de 200 agents soit 67 promotions par an à compter de 2017.

Quid de la préparation à cet examen ? Est-elle déjà programmée dans les CVRH ? Que comptez vous faire pour que ce concours profite aux agents de nos 2 ministères (*au lieu qu'ils soient lésés une énième fois*) et ne provoque pas un afflux d'agents des autres ministères et autres fonctions publiques ?

RIFSEEP

À peine sortie, la note sur le RIFSEEP a été modifiée en date du 24/10/2016.

Pour l'UNSA, ce nouveau régime indemnitaire est une provocation et ne règle pas le cas des agents mutés en 2016 et sur ce cycle, du point de vue indemnitaire, car les agents n'avaient aucune visibilité quant au montant de prime dont ils bénéficieraient sur leur nouveau poste !

Mobilités et passage à 2 cycles

L'UNSA vous rappelle son opposition à la réduction du nombre de cycles de mobilité. Dans le cadre de la mise en place des listes additives dès le prochain cycle, l'UNSA demande qu'une information soit faite à l'ensemble des agents du périmètre ministériel pour garantir l'égalité de traitement dans l'accès à la liste de mobilité, en précisant les règles relatives à cette liste additive.

L'UNSA demande l'ajout dans les fiches de poste de la cotation indemnitaire du poste, en distinguant les cotations spécifiques appliquées à chaque corps, et une réelle fongibilité des corps.

De plus, sur cette session, l'UNSA a constaté une recrudescence des demandes de mobilité faites par des agents ayant 1 an d'ancienneté seulement. Cela pose un vrai problème concernant le mode d'affectation des lauréats aux différents concours internes des SACDD. Si on veut pourvoir tous les postes de SACDD prévus aux concours, ne serait-il pas préférable de modifier les modalités d'affectation ? L'UNSA demande qu'une négociation s'engage avec les OS pour

remédier à cet état de fait.

Que dire encore de certaines pratiques de services qui annoncent, le dernier jour de dépôts des candidatures, qu'il y a eu « *un loupé d'information à destination des chefs de service dans le cadre du cycle en cours, compte tenu du sureffectif que connaît le service en agents de catégorie B, les postes vacants publiés ne sont ouverts qu'aux mobilités internes au service* ». Quelle déception pour ces agents qui ont postulé sur ces postes.

Cette pratique est inadmissible !

Calendrier des CAP 2017

L'**UNSA** souhaiterait disposer rapidement du calendrier des CAP pour le premier semestre 2017.

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.